

**Notice d'utilisation accompagnant la mise sur le marché de Masques « GRAND PUBLIC »
catégorie 1 exclusivement réservés à des usages non sanitaires, Suivant la note
d'information interministérielle du 29 mars 2020 mise à jour le 26 avril 2020**

Masque barrière référence 99126-C

Domaine d'utilisation :

Ce masque est destiné au milieu professionnel ou grand public et est exclusivement réservé à des usages non sanitaires. Il est destiné à prévenir les projections de gouttelettes vers un tiers. L'utilisation de ce masque s'inscrit dans la stricte application des mesures liées au confinement, des mesures d'organisation du travail ainsi que des gestes barrières. Ce masque individuel est destiné à être proposé aux professionnels amenés à rencontrer un grand nombre de personnes lors de leurs activités (hôtesses de caisses, agents des forces de l'ordre). Il n'est pas destiné à être utilisé par les personnels soignants au contact des patients. Ce masque pourra être indifféremment proposé aux professionnels ou au grand public.

Performances :

Protocole d'essais décrit dans le document DGA du 25 mars 2020

Masque catégorie 1

Efficacité de filtration des particules de 3 µm : > 90%

Respirabilité : essai de perméabilité à l'air > 96 L./m².s-1 pour une dépression de 100 Pa

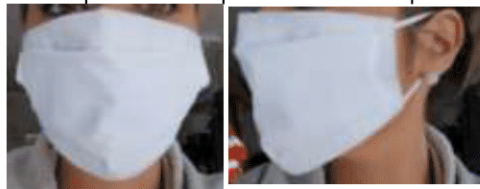
Matériau dont les performances ont été mesurées par les laboratoires de DGA Maîtrise NRBC, 5 rue

Lavoisier, 91710 Vert-le Petit (rapport RP/2933/DGA MNRBC/2000305/NP du 24/04/2020) et qui supporte x10 lavages (rapport RP/3330/DGA MNRBC/2000305/NP du 04/05/2020)



Recommandations et limite d'utilisation :

le temps de port du masque est limité à 4 heures. Conception établie et testée sur porteur pendant 4 heures par nos soins. Il faut changer le masque quand vous souhaitez boire ou manger / quand il devient difficile de respirer / si le masque s'humidifie ou est mouillé par les intempéries / si le masque est endommagé / si le masque est déformé et ne tient plus correctement contre votre visage.



Recommandations de manipulation des masques :

- avant de mettre un masque, se laver les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique ;
- appliquer le masque de façon à recouvrir le nez et la bouche et veiller à l'ajuster au mieux sur le visage ; vérifier l'absence de jet d'air dans les yeux lors d'une expiration forte ;
- lorsque l'on porte un masque : éviter de le toucher ; ne pas déplacer le masque ;
- chaque fois que l'on touche un masque usagé, se laver les mains à l'eau et au savon ou à l'aide d'une solution hydroalcoolique ;
- pour retirer le masque : se laver les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique, décrocher l'enlever par derrière (ne pas toucher le devant du masque) ; le jeter immédiatement dans une poubelle fermée ou isolez le dans un sac en plastique en attendant de le laver ; se laver les mains avec de l'eau et au savon ou à l'aide d'une solution hydroalcoolique.

Entretien du masque :

Avant la 1^{ère} utilisation le masque doit être lavé. Après utilisation, le masque doit être isolé soit pour être jeté soit pour être lavé. Il est recommandé d'isoler le masque dans un sac plastique à jeter après usage ou dans un sac réutilisable à laver. Dans le cas du sac réutilisable, masque et sac peuvent être lavés ensembles et dans ce cas, sortir le masque du sac.

Ce masque a été conçu pour être réutilisé et lavé 10 fois.

Le cycle de lavage complet (mouillage, lavage, rinçage) doit être de 30 minutes minimum avec une température de lavage de **60°C**. Vous pouvez utiliser votre lessive habituelle. Le séchage doit se faire à l'air libre et repassage à 120/130°C.

Composition :

Couches 1 et 3 : popeline 120 fils 115g/m² coton - Couche 2 : toile non tissée

Stockage :

Masques non utilisés à stocker dans un endroit propre, sec et à l'abri de la lumière.

Contexte d'utilisation :

Ce masque est strictement adapté à la crise sanitaire liée au COVID-19. Ce dispositif n'est ni un dispositif médical au sens du Règlement UE/2017/745 (masques chirurgicaux), ni un équipement de protection individuelle au sens du Règlement UE/2016/425 (masques filtrants de type FFP2).

Avertissement :

Malgré tout le soin apporté à la fabrication de ces masques, il appartient au seul utilisateur, et en aucun cas au fabricant ou au fournisseur, de s'assurer de l'adéquation du masque avec les caractéristiques du milieu d'usage. Il convient de suivre scrupuleusement les recommandations et modalités d'usage décrites ci-dessus.

Décompte d'utilisation des masques

[illegible]